GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, jeudi 5 juin 2025

La Métropole anticipe la gestion future du Stade des Alpes

Le 28 juin 2025, la convention qui régit la gestion du Stade des Alpes prend fin. Grenoble Alpes Métropole prend acte du résultat infructueux des négociations avec Grenoble Alpes Sports, société commerciale co-fondée par les deux clubs du GF38 et du FCG Rugby, actuelle gestionnaire du Stade.

Dans un souci de responsabilité, le conseil métropolitain du 6 juin 2025 se penchera sur la reprise en régie de la gestion du Stade. Les négociations avec les clubs résidents se poursuivent, afin de pouvoir accueillir les équipes et supporters dans les meilleures conditions lors de la saison 25-26.

En chiffres :

2,5 M€ par an

C'est le montant que Grenoble Alpes Métropole verse chaque année pour aider à l'équilibre financier de Grenoble Alpes Sports et à ses deux clubs actionnaires, et investit en travaux pour développer le Stade des Alpes.

+800 000 € par an

C'est le montant supplémentaire que les clubs demandent à la Métropole d'assumer, auxquels se rajoutent 600.000€ de taxe foncière et 1 M€ d'investissement.

2 M€

C'est le montant des dettes que Grenoble Alpes Sports aura contracté au 30 juin 2025 auprès de la Métropole pour les deux dernières saisons.

Depuis 2020, une gestion partagée

Le Stade des Alpes, utilisé par les clubs du GF38 et du FCG Rugby, accueille en moyenne 32 matchs par saison, en plus de rencontres internationales de football ou de rugby.

Depuis le 1er novembre 2020, le Stade a été géré par Grenoble Alpes Sports (GAS), société dont les deux clubs sont actionnaires, dans le cadre d'une convention d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) avec Grenoble Alpes Métropole, propriétaire du Stade, construit à 100% sur financements publics.

Dans ce modèle**, les clubs, via leur société GAS, assuraient une gestion partagée du Stade des Alpes, tout en bénéficiant du soutien de la Métropole, pour aider à l'équilibre financier et pour développer l'équipement (13 M€ d'investissements de la Métropole d'ici 2030).**

Par courrier en date du 23 décembre 2024, les deux clubs ont informé la Métropole de leur décision de résilier la convention de gestion actuelle du Stade.

Dans l'esprit de maintenir le modèle actuel de gestion partagée du Stade des Alpes, la Métropole a lancé en février 2025, une procédure de renouvellement d'AOT afin de permettre aux clubs de football et de rugby de reconfirmer leur intention de s'impliquer dans la gestion de cet équipement clé de la vie sportive du territoire.

Une négociation infructueuse avec les clubs

Dans le cadre de cette procédure de renouvellement, les clubs ont formulé plusieurs propositions. Au total, **celles-ci impliquaient pour la Métropole d'augmenter son soutien à Grenoble Alpes Sports et aux deux clubs à hauteur de 800.000€ supplémentaires par an.** Les clubs ont justifié cette augmentation par leur intention de ne pas payer plus de 5.000 € par match.

Au-delà du surcoût pour les finances publiques métropolitaines, plusieurs de ces propositions, étudiées par les services juridiques de la Métropole, **ont été jugées juridiquement fragiles au regard de la réglementation nationale encadrant la gestion des équipements sportifs.**

Une importante dette contractée auprès de la Métropole

Les négociations ont aussi porté sur **la dette due par Grenoble Alpes Sports à la Métropole, qui s'élève actuellement à 1 M€ de factures non payées au titre de la saison 23-24, auquel s'ajoutera 1M€ le 30 juin 2025 au titre de l'actuelle saison 24-25.**

Cette dette correspond au paiement de la redevance d'occupation du stade et de la refacturation de charges d'exploitation du Stade (énergie, fluides, entretien-maintenance), qui incombe au locataire/exploitant, en l'espèce, Grenoble Alpes Sports.

La gestion du stade reprise en régie directe

Afin de poursuivre sereinement les négociations avec les clubs et de prévenir l'échéance de la fin de la convention, **la reprise en régie directe du Stade des Alpes sera soumise au vote du Conseil métropolitain du 6 juin 2025.**

La Métropole se prépare activement à devenir au 29 juin 2025, lendemain de la fin de la convention souhaitée par les clubs, gestionnaire du Stade des Alpes.

Les négociations avec les clubs sur les conditions d'occupation du Stade se poursuivront en juin et juillet, afin de préparer au mieux la future saison 25-26, et de pouvoir accueillir les joueurs et le public dans la plus belle enceinte sportive des Alpes dès la rentrée.

Le Stade des Alpes continuera de briller en 2025 par l'accueil de plusieurs affiches internationales, grâce au soutien de Grenoble Alpes Métropole.

Ainsi, dans les prochaines semaines, le Stade des Alpes accueillera plusieurs affiches internationales : France-Brésil en football féminin le 27 juin ainsi que les Espoirs pour deux matchs de qualification à l'Euro 2027 : France – Estonie le 13 octobre et France - Iles Féroé le 17 novembre.

La Métropole apportera son soutien financier à l'organisation du prochain match international du 27 juin, à hauteur de 52 500 € HT pour 1,5 jours d'occupation de l'équipement, conformément aux tarifs fixés par Grenoble Alpes Sports.

Les salariés du stade se verront proposer un contrat public

Cette reprise implique de proposer aux salariés du Stade un contrat de travail de droit public. Une des délibérations présentées lors de ce Conseil métropolitain prévoit le cadre nécessaire, créant six postes au sein des effectifs métropolitains : un directeur d'exploitation (catégorie A), un responsable technique (catégorie B), un responsable commercial (catégorie B), 3 agents techniques polyvalents (catégorie C). Ces postes seront intégrés au sein du service sports et équipements sportifs de la Métropole.

La Métropole investit pour les clubs sportifs locaux

Sur la dernière saison sportive, la Métropole a accompagné les deux clubs, GF38 et FCG Rugby, à hauteur de 2,5 M€ :
Soit :

- **649 972 € en achat de prestation d'image (325 000 € pour le FCG et 324 972 € pour le GF 38)**
- **515 000 € en achat d'espaces locatifs au Stade des Alpes**
- **360 000 € de prise en charge de charges sur les fluides et l'énergie, sur la maintenance et la pelouse.**
- **1 M€ en investissement, au titre de l'entretien et du développement de l'équipement.**

Contact presse

Randa Berbouche_06.82.85.02.08_randa.berbouche@grenoblealpesmetropole.fr